

LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ EN RÉGION CENTRE- VAL DE LOIRE



1. L'intérêt d'une approche locale et transversale de la santé



Les contrats locaux de santé

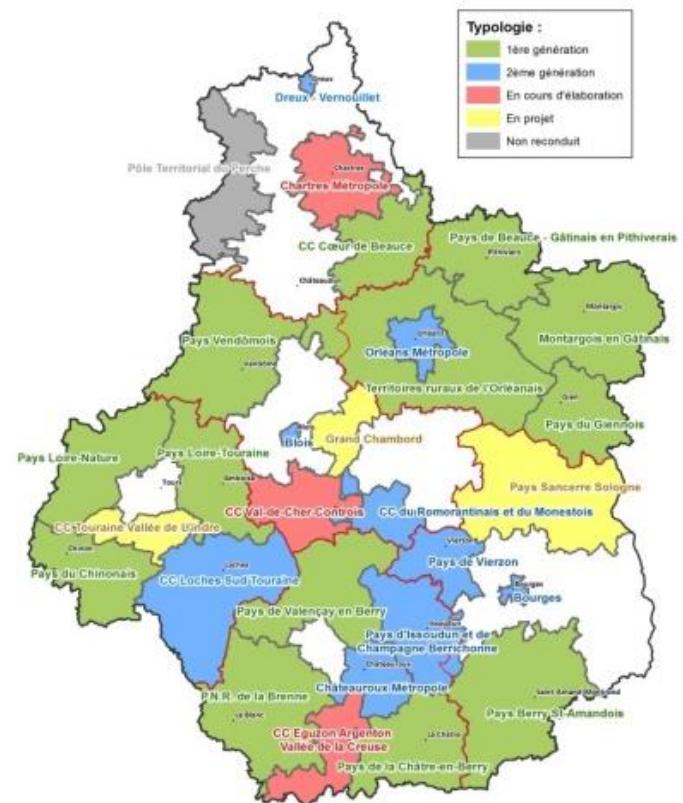
Contexte national :

Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et
Loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 :

Le Contrat Local de Santé est un outil qui permet à l'Agence Régionale de Santé de contractualiser avec les collectivités locales pour décliner le projet régional de santé sur un territoire donné.

Contexte régional :

- Le Projet régional de santé 2018-2027 réaffirme la place des contrats locaux de santé
 - 22 CLS signés, dont 9 de 2^{ème} génération
 - 5 démarches en cours



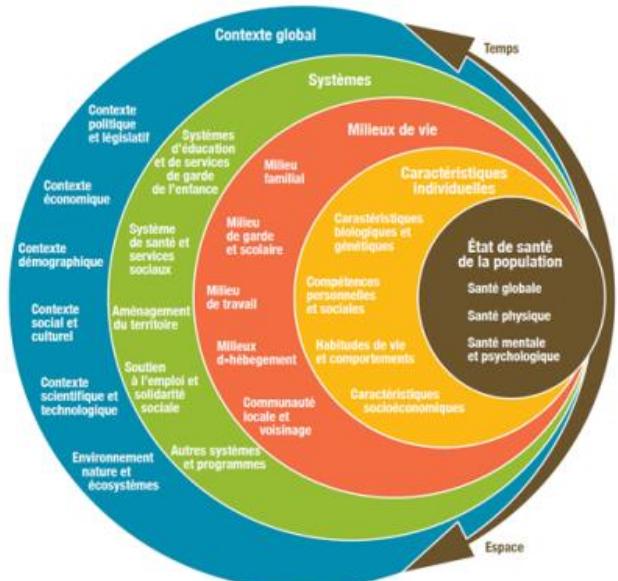
Qu'est-ce qui détermine la santé ?

La santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles.

Nombre des déterminants de la santé ne dépendent que très peu de l'individu mais d'avantage des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales locales voire nationales : accès et qualité des logements, accès à l'emploi et conditions de travail, accès à l'alimentation, accès à des équipements sportifs...

Ils pèseraient pour 80% dans la constitution des inégalités de santé, directement ou indirectement par leur influence sur les comportements.

C'est sur ces déterminants de santé qu'il faut agir pour réduire les inégalités de santé.



Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

Gradient social : les conditions socio-économiques conditionnent l'état de santé.

L'OMS a montré que les inégalités sociales de santé sont le produit des inégalités cumulées tout au long de la vie, en fonction

- des conditions dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent.
- de leur niveau de littératie en santé
- de leur accès aux systèmes mis en place pour faire face à la maladie.

L'action sur le gradient social suppose de combiner une action sur l'ensemble de la population (approche universelle) et une action différenciée selon les publics (approche ciblée) → **Universalisme proportionné**

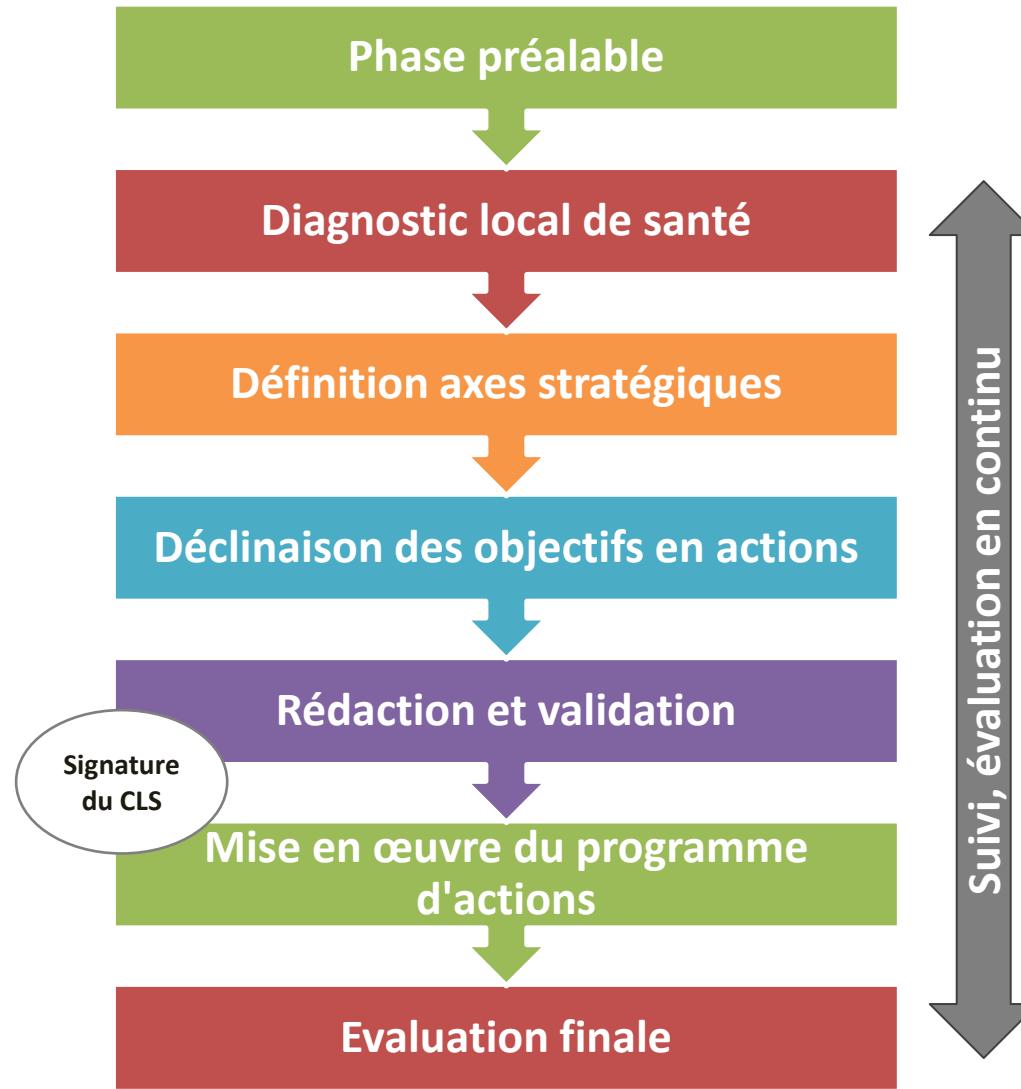
Agir plus particulièrement en faveur
des enfants et des jeunes



2. L'élaboration d'un CLS



Les étapes



Le diagnostic local de santé :

- Analyse des données socio-démographiques et sanitaires, des ressources du territoire et du recueil de la parole des élus, habitants et professionnels
- Peut être réalisé par l'Observatoire régional de la santé (ORS)



L'élaboration du programme d'actions :

- Élaboré pour une durée de 3 à 5 ans
- Un programme d'actions :
 - Quelques axes
 - Quelques actions structurantes
 - Déclinées en fiches-actions

Les instances

- **Le comité de pilotage**
- **Le comité technique**
- Des groupes de travail selon les besoins



Les acteurs du CLS

Les signataires : variables selon le CLS

- **Collectivité(s) porteuse(s)**
- **ARS**
- **Conseil régional**
- **Préfecture**
- **Conseil départemental**
- CPAM
- MSA
- CH et CH Spécialisé
- DSDEN
- CAF...

Les partenaires :

- Collectivités territoriales
- Etat
- Organismes de protection sociale
- Professionnels de santé et du social
- Etablissements de santé et médico-sociaux
- Associations de prévention et d'éducation pour la santé
- Associations locales, associations d'habitants et d'usagers
- Conseil territorial de santé...

Le coordinateur du CLS

- Recruté dès la phase de diagnostic
- Animation de la démarche projet
- Mobilisation partenariale

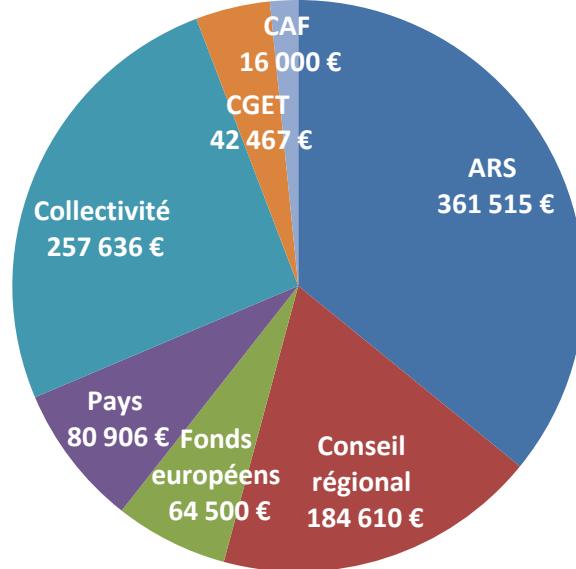
Les habitants, usagers et citoyens

- Vecteur de réduction des inégalités et favorise l'inclusion sociale
- « Faire-avec » et « aller-vers »



Les financements

En 2018, somme régionale dédiée aux postes de coordinateurs par l'ensemble des financeurs :
1 007 636 €



Les financements apportés par l'ARS pour un territoire

- **Poste de coordinateur** : 15 000 € par an
- **Diagnostic** : 42 000 € en moyenne (avec l'ORS)
- **Evaluation** : 10 000 € avec un prestataire externe ou 20 000 € en moyenne avec l'ORS
- **Programme d'actions du CLS** : les projets du CLS sont considérés comme prioritaires par l'ARS. A titre indicatif, en 2018 pour l'ensemble de la région : financements ARS estimés à 780 000 €, hors prévention médicalisée.



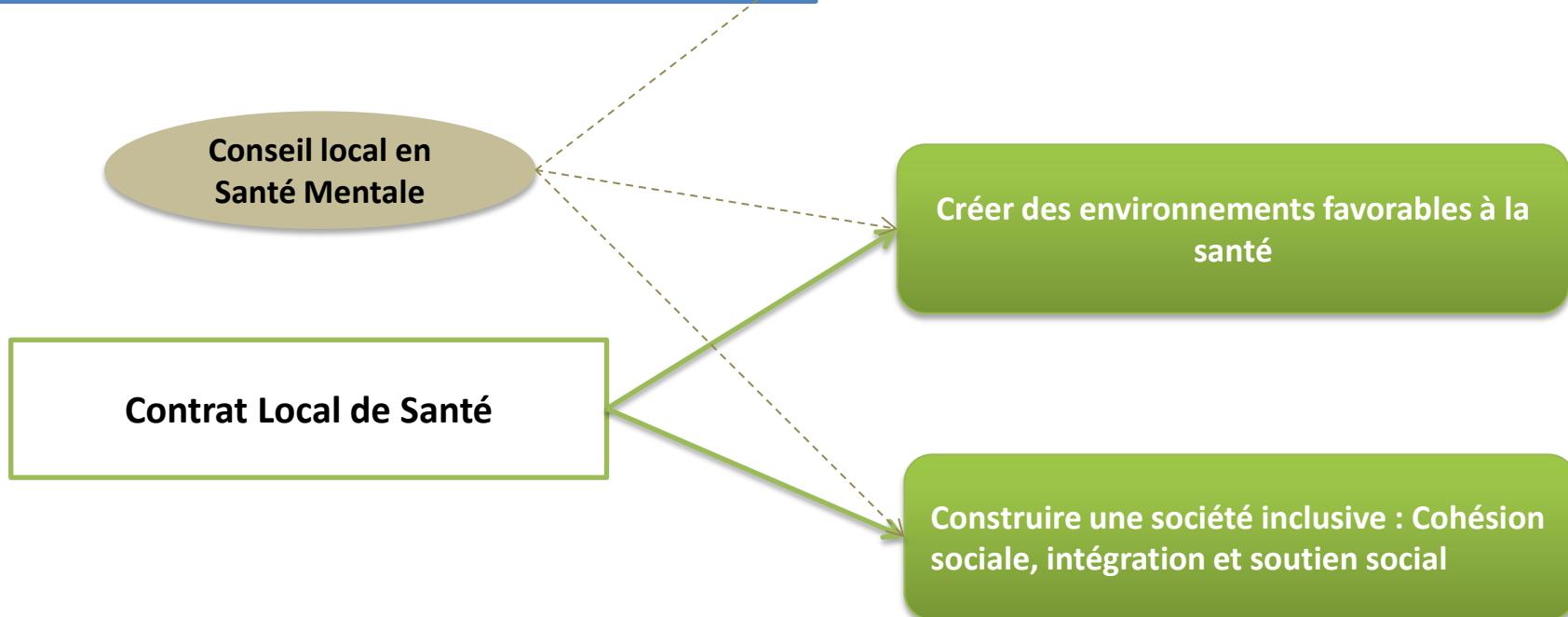
3. L'articulation des acteurs autour de l'amélioration de la santé d'une population sur un territoire



Une responsabilité populationnelle partagée de santé publique

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
Fonction d'appui pour la coordination des parcours complexes
Groupements Hospitaliers de Territoires

Définir l'organisation des soins de 1^{er} et 2nd recours
Améliorer les parcours des patients



Exemples d'actions des Contrats locaux de santé

Créer des environnements favorables à la santé

- Conditions de travail
- Modes de transport
- Cadre de vie, quartier
- Mode de garde petite enfance
- Etablissements scolaires
- Activités périscolaires
- Culture, loisirs
- Accès au sport, activités physiques
- Alimentation collective
- Eau : qualité / sécurité

Construire une société inclusive : Cohésion sociale, intégration et soutien social

- Soutien à la mise en place de structures communautaires et groupes d'entraides
- Accès aux droits et suivi social des personnes vulnérables
- Inclusion scolaire, culturelle et sportive - Aménagements des locaux / urbains

- Lutter contre **l'habitat indigne** des populations vulnérables
- Favoriser les **déplacements doux** : aménager trottoirs, sécuriser l'accès aux écoles, développer pistes cyclables, pédibus
- Développer les actions de prévention et promotion de la santé auprès **des assistantes maternelles**
- Proposer un **lieu d'échanges et d'accompagnement à la parentalité**
- Relayer l'**opération Moi(s) sans tabac**, notamment auprès des femmes et femmes enceintes
- Développer la **pratique du Sport Santé Bien-être**

- Relayer les **dépistages de cancer** auprès des populations en situation de précarité
- Mettre en place une **équipe de prévention itinérante**
- Développer **les cafés des aidants**
- Aménager** les locaux, mobilier et les infrastructures urbains
- Adapter les **transports**
- Favoriser l'accès aux **équipements et manifestations** pour tous
- Sensibiliser les habitants** à la différence et au handicap



4. Ressources et contacts



4. Ressources et contacts

Délégation départementale de l'ARS

- Appui stratégique et technique

Antenne départementale de l'IREPS

- Appui méthodologique soit des coordinateurs CLS, soit de porteurs d'actions du CLS

Dispositif régional de soutien en Prévention et Promotion de la Santé

- Porté par la Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
- Animation du réseau régional des coordinateurs
- Faciliter les échanges de pratiques et la mise en réseau



Merci de votre attention

